OBSERVATIONS

A LA SUITE DE LA PÉTITION

Présentée à la Convention nationale par le Citoyen CAVAILLER, *traiteur de Lodève, département de l'Hérault, pour Vaillé son beau-frère ; renvoyée au comité de Législation, où elle a été enregistrée sous le numéro* 14394.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le projet de loi sur les émigrés proposé à la convention nationale, rangeroit Vaillé au nombre de ceux qui ont abdiqué leur patrie, et lui feroit perdre

tout son bien qu'il a placé en France, principalement depuis la révolution, dont il a été idolâtre.

Mais en le présentant, le rapporteur est convenu qu'il étoit des exceptions qui devoient déterminer la convention ; et il ne fut jamais de circonstances plus frappantes que celles ou Vaillé se trouve pour en décider en sa faveur.

Il est né à Lodève de parents sans fortune ; il exerce le métier de cuisinier en Angleterre depuis plus de vingt ans. Au lieu de faire sortir de sa patrie la plus petite somme, il y a fait passer exactement tout ce qu'il a pu gagner à Londres, les placements qu'il a fait en 1786, 87, 88, 89, 90, 91, 92, et 1793, dont le détail est dans sa pétition, le prouvent ; ils démontrent surtout la confiance qu'il a toujours eu dans

la révolution, et ses vœux pour son succès, puisqu'outre les acquisitions qu'il a faites à Lodève, ils le coonstiuent créancier de la nation, ou de la tontine de la caisse d'épargnes du citoyen Lafarge, en un revenu, tant annuel que viagèr, de 3072 liv.

Enfin, il a envoyé nombre de meubles et d'autres objets.

Il ne s'est pas borné là, instruit du décret de l'assemblée constituante sur la contribution patriotique, il écrivit à Cavailler, son beau-frère, de faire sa déclaration dans les règles, ce qu'il fit; toutes ces lett.es (1) depuis son retour en Angleterre, d'un voyage qu'il fit en France en 1788, et sur-tout depuis le commencement de notre révolution, té-

---

(1) Elles sont au dossié.

moignent le desir le plus ardent de terminer à la hâte ses affaires d'intérêt à Londres, et de revenir dans sa patrie, elles témoignent encore le patriotisme le plus décidé, et l'intérêt le plus vif aux succès de la république, la dernière est datée de Londres, le 10 décembre; *l'an premier de la République ;* époque à laquelle la guerre n'existoit pas avec l'Angleterre, et elle apprit à son beau-frère que dans sept à huit mois, il aura le bonheur de l'embrasser.

Il n'a pu exécuter ce projet, ni rentrer en exécution de la loi du 28 mars 1793, (vieux style) puisqu'il a ignoré cette loi et que d'ailleurs toutes communications avec son pays ont cessé depuis la guerre.

Il faut en convenir, il a été impossible de manifester plus clairement l'esprit de retour en France que ne l'a fait Vaillé

jusqu'à présent. Sa conduite est celle d'un véritable Français, dont tout le but est de concentrer dans son pays le fruit de ses travaux pendant un très-long temps de servitude, pour en jouir, et le partager avec ses compatriotes. Elle est bien différente de celle des lâches Français qui n'ont fait que dépouiller la France, pour enrichir nos ennemis, où qui sont restés parmi eux sans témoigner la moindre part à notre révolution.

Ceux-là méritent sans doute, la confiscation prononcé par le projet de loi, et des peines plus sévères encore.

Mais Vaillé, peut-il être présumé avoir abdiqué la France, quand il a tout fait pour y rentrer, quand il a donné des preuves de son civisme, de son attachement à la République, de sa confiance entière, en plaçant dans son pays

toute sa fortune, après l'avoir retirée des mains des Anglais pendant la révolution ! Doit-il être la victime de ses efforts, et de son attachement à son pays ? Verra-t-il évanouir le produit du travail de toute sa vie, et sera-t-il réduit avec sa femme, et sa famille, à la plus affreuse indigence, parce que comptant suivre d'après sa petite fortune, il l'a faite passer en France, et parce qu'il a été traversé et contrarié dans ses projets de retour par les événemens, et par les manœuvres de nos ennemis ? Non, Citoyens representans, vous êtes trop justes pour ne pas préserver cette famille des malheurs qui la menacent, et pour ne pas faire un amendement ou un exception en faveur de Vaillé.

De l'Imprimerie de LAURENS *aîné*, rue d'Argenteuil, N°. 211.